



Verspieren est partenaire de **Inter Invest**

Article publié le : 27/08/2013 à 14:18:49 (964 lectures)

Verspieren a choisi d'assurer exclusivement les opérations portées en Outre-mer par Inter Invest, spécialiste dans le montage des opérations en Loi Girardin Industriel et Logement Social.

Une solution rassurante pour de nombreux cabinets de conseil en gestion de patrimoine contraints d'abandonner le dispositif Girardin, faute d'assurance.

Verspieren a développé l'assurance «RC CIF & Loi Girardin», permettant de couvrir exclusivement les opérations Outremer montées et gérées par Inter Invest. Elle regroupe au sein d'un même contrat une Responsabilité civile professionnelle et une garantie financière.

«Inter Invest est l'acteur le plus sérieux du marché sur la conception des produits Loi Girardin. Nous avons collaboré avec leurs équipes pour développer une solution d'assurance. Elle permet aux conseillers en gestion de patrimoine de continuer à proposer le dispositif Girardin à leurs clients, tout en étant bien couverts» explique Philippe Chipart, responsable du département des Intermédiaires assurance, Crédit et Caution (DIACC).

Couvrir le volet Girardin avec l'assurance RC CIF

Dans un cadre réglementaire et légal qui se durcit, les secteurs de l'intermédiation et du conseil ont besoin de garanties pour exercer leurs activités avec le maximum de sécurité.

Avec l'appui de Verspieren, Inter Invest peut désormais proposer à ses partenaires plusieurs solutions (montant des garanties et taux de franchise différents), déclinées en 5 options :

- CIF (conseil en investissement financier) – Girardin/INTER INVEST
- IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement)
- Démarchage financier
- Loi Hoguet (immobilier)
- Courtage d'assurances

Elles intègrent systématiquement l'assurance «RC CIF & Loi Girardin» développée par Verspieren.